

No. 95

UNITED STATES OF AMERICA
and
ARGENTINA

Exchange of Notes constituting an Agreement for the sale of certain vegetable oils. Buenos Aires, 19 September 1946

Came into force on 19 September 1946, by the exchange of the said notes.

English and Spanish official texts communicated by the United States Representative to the United Nations. The registration took place on 14 August 1947.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
et
ARGENTINE

Echange de notes constituant un accord relatif à la vente de certaines huiles végétales. Buenos-Aires, 19 septembre 1946

Entré en vigueur le 19 septembre 1946, par l'échange desdites notes.

Textes officiels anglais et espagnol communiqués par le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'enregistrement a eu lieu le 14 août 1947.

TRADUCTION — TRANSLATION

No 95. ECHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD
ENTRE LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET L'ARGEN-
TINE RELATIF A LA VENTE DE CERTAINES HUILES
VEGETALES. BUENOS-AIRES, 19 SEPTEMBRE 1946

No 1

*Le Ministre des affaires étrangères et du culte d'Argentine à l'Ambassadeur
des Etats-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU CULTE

Buenos-Aires, le 19 septembre 1946

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux négociations récemment menées à bonne fin par les représentants du Conseil international de la crise alimentaire et les autorités compétentes de l'Argentine.

Tenant compte du contingent attribué à votre pays par le Conseil international de la crise alimentaire qui siège à Washington, le Gouvernement argentin s'engage à vendre aux Etats-Unis les produits suivants :

32.000 tonnes d'huile de lin, et

900 tonnes d'huile de colza.

Ces produits aux prix fixés au cours des négociations rappelées ci-dessus, majorés de 4 pour 100 de frais pour les huiles, représentent un montant de 63.585.600 pesos argentins qui sera payé en dollars des Etats-Unis par le Gouvernement que Votre Excellence représente avec tant d'autorité.

D'autre part, votre Ambassade désignera l'exportateur ou les exportateurs qui seront chargés d'effectuer les diverses expéditions en les choisissant sur la liste établie à cet effet par la Banque centrale de la République.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Juan Atilio BRAMUGLIA

A Son Excellence M. George Messersmith
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
des Etats-Unis d'Amérique

No 2

Le Ministre des affaires étrangères et du culte d'Argentine à l'Ambassadeur des Etats-Unis

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU CULTE

Buenos-Aires, le 19 septembre 1946

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai le plaisir de me référer à ma note No 895 en date de ce jour relative à la vente à votre Gouvernement, de produit oléagineux d'une valeur de 63.585.600 pesos argentins payables en monnaie des Etats-Unis.

Je suis heureux de vous confirmer que le Gouvernement argentin acquérera les dollars des Etats-Unis qui seront transférés en paiement de ces produits, au taux d'achat officiel de base de 335,82 pesos argentins pour 100 dollars sous réserve que le rapport actuel entre le dollar des Etats-Unis et l'or, soit 35 dollars pour une once d'or fin, n'ait pas changé le jour où les devises seront mises sur le marché officiel des changes.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Juan Atilio BRAMUGLIA

A Son Excellence M. George Messersmith
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
des Etats-Unis d'Amérique

No 3

L'Ambassadeur des Etats-Unis au Ministre des affaires étrangères et du culte d'Argentine

SERVICEDIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Buenos-Aires (Argentine), le 19 septembre 1946

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos notes Nos 895 et 896 en date du 19 septembre 1946, relatives à la décision prise par le Gouvernement de l'Argentine de vendre aux Etats-Unis 32.000 tonnes d'huile de lin et 9.000 tonnes d'huile de colza conformément à ce qui a été convenu au cours des négociations qui ont eu lieu entre les représentants du Conseil international de la crise alimentaire et les autorités compétentes de l'Argentine.

Je suis heureux d'informer Votre Excellence que la *Commodity Credit Corporation*, organisme officiel du Gouvernement des Etats-Unis, sera l'acquéreur des huiles végétales mises à la disposition des Etats-Unis. Les conditions énoncées dans la lettre que les représentants du Conseil international de la crise alimentaire ont adressée le 16 août au Président de la Banque centrale de la République d'Argentine conviennent à la *Commodity Credit Corporation*. Les quantités d'huile de lin et de colza indiquées dans la note de Votre Excellence sont conformes aux contingents fixés par le Conseil international de la crise alimentaire et sont, par là même, satisfaisantes.

Il est bien entendu que pour faire suite à la présente note, l'Ambassade, au nom de la *Commodity Credit Corporation*, prendra des dispositions avec l'exportateur ou les exportateurs qui auront été désignés par la Banque centrale pour assurer le transport des huiles attribuées aux Etats-Unis. Il est entendu également que la *Commodity Credit Corporation* ouvrira les crédits nécessaires au paiement de chacun des lots d'huile aussitôt qu'il sera prêt à être chargé en exécution de cette attribution. Ces crédits seront ouverts en faveur de l'exportateur ou des exportateurs qui auront été désignés; celui-ci ou ceux-ci seront autorisés à utiliser ces crédits sur présentation des documents d'embarquement.

Le Gouvernement de l'Argentine accepte que le taux de change actuellement en vigueur entre le peso argentin et le dollar des Etats-Unis (c'est-à-dire le taux officiel d'exportation de 3,3582 pesos pour un dollar) soit appliqué à la totalité du tonnage sur lequel porte l'accord, à condition que, pendant la durée d'application de l'accord, le rapport actuel entre le dollar des Etats-Unis et l'or, soit 35 dollars pour une once d'or fin, ne soit pas modifié. Si un changement se produisait dans la valeur or du dollar des Etats-Unis, il serait procédé à l'ajustement nécessaire.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Georges S. MESSERSMITH

A Son Excellence M. Juan Atilio Bramuglia
Ministre des affaires étrangères et du culte
etc., etc., etc.